

Reçu en préfecture le 05/11/2024

ID: 007-250700358-20241014-CEE20241105_2-DE







Délibération N° 3 Bureau Syndical du 14 octobre 2024

Lundi 14 octobre 2024, à 9h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)	Х			PEYRACHE A.	X		
BOUSCHON M. (VP)	Х			REVEL F.	Х		
BRESSO D.	Х			ROUVEYROL B.	X		
BULINGE JP. (VP)	Х			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	Х			SCHERER A. (VP)	Х		
COULMONT H.		Х		VALLA M. (VP)	Х		
HERNANDEZ C.		Х					

OBJET: VALORISATION « CEE » PROGRAMME 2024

Le président propose au bureau de statuer sur les demandes de valorisation figurant dans les tableaux ci-annexé, pour les montants suivants :

	Montant Eligible	Valorisation
Attribution de valorisation sur dossiers non subventionnés	€	1 162,35 €
	€	1 162,35 €

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

✓ DECIDE l'attribution de valorisation sur dossiers non subventionnés pour 1 162,35 €.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le



CEE

BUREAU DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Ardèche énergies

Programme 2024

Attribution VALORISATIONS